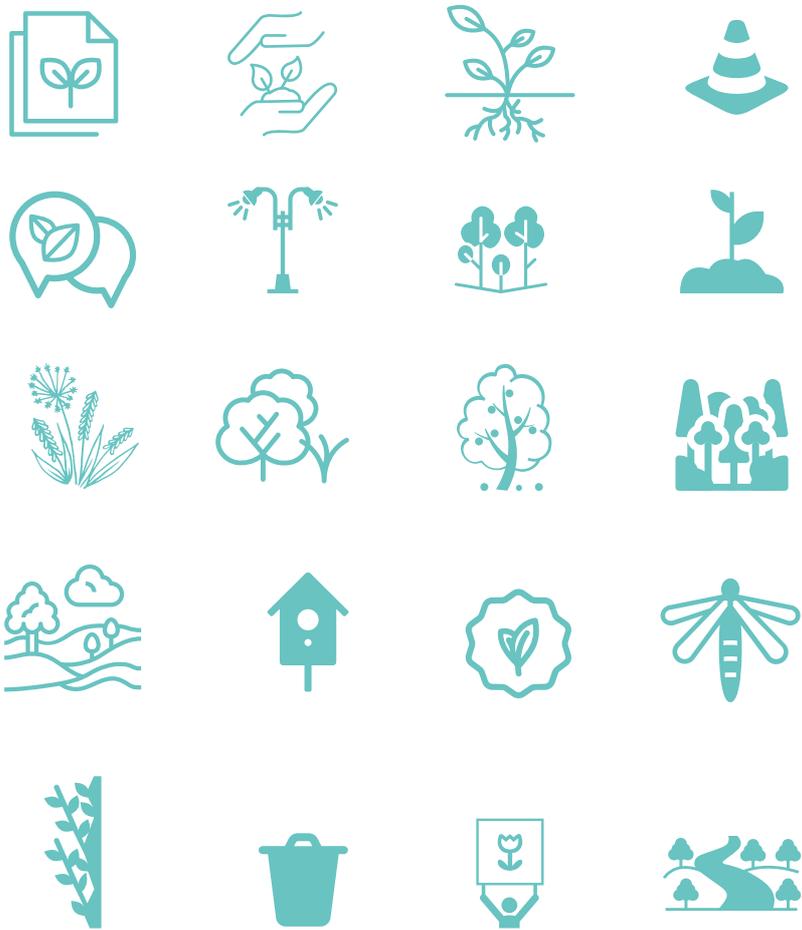


CHARTRE PARTENARIALE CONCEPTEURS



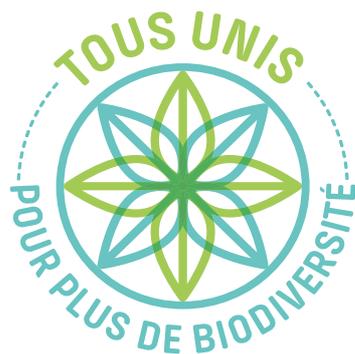
ENGAGEMENTS & PRINCIPES
pour un aménagement durable du territoire



SOMMAIRE

DESCRIPTIF DES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Réalisation d'un diagnostic écologique avant le projet	5
Généralisation de la prise en compte de la végétation existante	5
Maximisation des espaces de pleine terre	6
Préservation des espaces naturels en phase chantier	6
Prise en compte de la gestion des futurs espaces végétalisés	6
Réduction de la pollution lumineuse	7
Augmentation de la canopée	7
Plantation d'espèces locales	7
Plantation de prairies mellifères	8
Plantation de haies champêtres	8
Plantation d'arbres fruitiers	8
Plantation en multi-strates	9
Intégration d'une expertise écologique dans la maîtrise d'œuvre	9
Protection de la faune : refuges, perméabilité des clotûres et suppression des dangers	9
Labellisation environnementale du projet	10
Création d'une mare	10
Installation d'un mur ou d'une toiture végétalisée	11
Installation d'un composteur collectif ou d'un potager	11
Création d'une communication dédiée	12
Création de cheminements, d'accès aux espaces de nature	12
Un nouveau parcours de signature	13
Profils et niveaux	14
Charte d'engagement	15



Depuis 2007, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** sont engagées dans une démarche Zéro pesticide, avec le soutien technique et financier de **l'Agence de l'eau Rhin Meuse**. Environnement et santé préservés, meilleure qualité de vie, retour de la nature et de la biodiversité ont motivé cette politique. Aujourd'hui, les modes de gestion et d'aménagement intègrent la biodiversité afin de recréer des espaces de nature en zone urbaine et d'améliorer le maillage écologique du territoire.

La gestion durable du territoire, dépassant les réglementations actuelles et répondant aux enjeux de la ville de demain, représente un défi commun pour la collectivité et tous les acteurs gestionnaires d'espaces verts. Elle constitue aussi un véritable intérêt pour les habitants de l'agglomération.

Pour permettre à cette démarche de prendre plus d'ampleur et garantir une reconquête optimale de la biodiversité, la collectivité a engagé un processus partenarial ouvert visant à partager les connaissances techniques en matière de gestion et d'aménagement favorables à la biodiversité. Cette démarche se concrétise aujourd'hui par l'adhésion des partenaires à la démarche « **Tous unis pour plus de biodiversité** ».

La création d'un réseau cohérent de jardins et d'espaces verts favorables à la biodiversité et exempts de produits chimiques participe activement à construire une trame verte, véritable maillage naturel qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation du territoire et la reconquête de la biodiversité.

Cet outil s'adresse plus précisément aux entreprises, associations, bailleurs, administrateurs et aménageurs ainsi qu'aux communes de l'Eurométropole de Strasbourg pour étendre les pratiques de la gestion et de l'urbanisme durable déjà initiées à travers plusieurs opérations portées par la collectivité dont le PACTE pour un urbanisme en transition et le PACTE pour une économie durable, à toutes les opérations y compris celles en maîtrise d'ouvrage privée.

Le présent document recense **les engagements de principe de la collectivité et du partenaire signataire** pour tendre vers une meilleure gestion et un aménagement durable du territoire, sur des terrains publics et privés.



DESRIPTIF DES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE AVANT LE PROJET

Parfois obligatoire (article L.411-1 du code de l'environnement), il est nécessaire de réaliser un diagnostic écologique - inventaire faune/flore avant chaque projet. Faites appel à un bureau d'études spécialisé en écologie pour sa réalisation.



POURQUOI ?

Réaliser un diagnostic écologique en amont de chaque projet vous permet d'améliorer vos connaissances du site et de l'adapter en fonction des espèces présentes. Intégrée dès le début du projet, la biodiversité n'est plus un frein mais une source de créativité.

Pour en savoir plus :

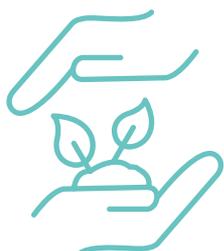
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/reglementation-relative-aux-especes-protégees-a16723.html

GÉNÉRALISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA VÉGÉTATION EXISTANTE

Grâce au diagnostic écologique préalablement réalisé, vous disposez d'informations sur la végétation existante notamment une cartographie des habitats.

En fonction de leurs intérêts, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une protection. Ces éléments de diagnostic permettent d'élaborer un projet en fonction des enjeux du site et de maintenir, chaque fois que cela est possible, la végétation.

POURQUOI ?



Il faudra de nombreuses années à de jeunes plants pour atteindre le niveau de développement d'une végétation existante parfois exceptionnelle.

Celle-ci apporte de nombreux services éco-systémiques comme le rafraîchissement en été. De plus, les arbres existants offrent à la faune des refuges (via leurs éventuelles cavités) et de la nourriture (pollen, insectes attirés par ce dernier...)

MAXIMISATION DES ESPACES DE PLEINE TERRE

Outre les obligations réglementaires précisées dans le PLUi, privilégiez et maximisez à chaque fois que cela est possible les espaces de pleine terre dans vos projets.



POURQUOI ?

Des espaces de pleine terre préservés, c'est s'assurer de la mise en place d'espaces qualitatifs pour les futurs usagers en s'assurant d'avoir une diversité de milieux avec une bonne croissance de la végétation. C'est aussi faciliter l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, et offrir à la biodiversité de bonnes conditions d'installation.

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS EN PHASE CHANTIER

Une fois identifiés, faites en sorte de protéger les espaces naturels ainsi que la faune sur votre chantier.

En pratique : protection des arbres, interdiction d'accès à certaines zones pour ne pas tasser les sols ou abîmer les racines, suppression des pièges pour la faune comme les tuyaux ouverts ou les projecteurs vers le ciel.

POURQUOI ?

Sans ces précautions, les espèces présentes sur le site pourront être fortement impactées, même si vous aviez souhaité les maintenir dans un premier temps.



Pour plus d'informations :

<https://urbanisme-bati-biodiversite.fr/IMG/pdf/guide-biodiversite-et-chantiers.pdf>

PRISE EN COMPTE DE LA GESTION DES FUTURS ESPACES VÉGÉTALISÉS

Les espaces végétalisés que vous allez préserver ou créer seront dans la plupart des cas gérés par un autre acteur que vous.

Il est néanmoins capital de vous assurer que la gestion de ces espaces soit elle aussi la plus écologique possible, en passant par exemple par une assistance à maîtrise d'usage ou encore en proposant au futur gestionnaire la signature à la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » et l'accompagnement associé.

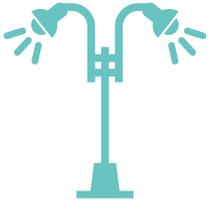


POURQUOI ?

Il serait dommageable que vos efforts pour préserver la biodiversité existante soient effacés par une gestion trop intense des espaces végétalisés une fois l'opération livrée.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Privilégiez des lampadaires qui éclairent uniquement le sol et non pas en boule. Installez des capteurs de présence qui allumeront ou augmenteront l'intensité de l'installation lors du passage humain.



POURQUOI ?

La pollution lumineuse modifie les rythmes biologiques des arbres et des espèces nocturnes car elle fausse les durées d'ensoleillement perçues. Des espèces ont besoin de corridors « noirs » pour se déplacer et l'éclairage urbain constant perturbe leurs parcours migratoires, leurs rythmes ou leurs reproductions : c'est ce qu'on appelle la trame noire ou trame nocturne. De plus, diminuer l'éclairage amène à des économies d'énergie.

AUGMENTATION DE LA CANOPÉE

Développez au maximum la plantation d'arbres sur vos espaces, en plus de protéger la végétation existante

Privilégiez des espèces locales (voir PLANTATION D'ESPÈCES LOCALES), favorables à la biodiversité et peu soumises aux maladies et parasites adaptées à nos conditions climatiques et aux caractéristiques du sol.

POURQUOI ?



Les arbres sont de formidables outils pour répondre à la fois aux problématiques de surchauffe urbaine, mais aussi d'effondrement de la biodiversité. Ils fournissent ombre, fraîcheur, refuge et nourriture à l'homme et aux animaux. L'Agence pour le climat propose un accompagnement pour la végétalisation, et certaines municipalités ont mis en place des politiques fortes d'encouragement à la plantation. Renseignez-vous auprès de la commune concernée.

PLANTATION D'ESPÈCES LOCALES

Référez-vous au guide **Plantons local** de l'**Eurométropole de Strasbourg** ainsi qu'à la base de données de l'association Haies Vives d'Alsace pour trouver les espèces locales, plus résistantes et mieux adaptées au climat. En amont d'une plantation, un diagnostic du sol et du micro-climat peut être effectué pour aider à trouver le choix le plus judicieux en matière de végétation. Essayez de vous procurer des plants et semences produits localement ; pour vous y aider, privilégiez le label Végétal Local. Des entreprises et associations du territoire sont labellisées et pourront vous fournir et vous conseiller.

Choisissez des plantes vivaces qui évitent de recourir à des annuelles produites en serres à grand renfort d'intrants et très énergivores.

Plus d'informations sur le site dédié :

www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche/la-zone-nord-est



POURQUOI ?

Les espèces végétales locales sont adaptées à notre climat et plus résistantes aux maladies. De plus, elles sont les plus favorables à la faune en hébergeant de nombreux insectes. Les plantes mellifères bénéficient aux pollinisateurs, les nectarifères attirent les papillons.

PLANTATION DE PRAIRIES MELLIFÈRES

Laissez évoluer un gazon vers une prairie : l'arrêt de la tonte va permettre à des graminées et fleurs de s'installer spontanément.

Ne fauchez plus qu'une à deux fois par an au maximum et le plus tardivement possible. Pensez à laisser des bandes refuges. Semez des mélanges d'espèces de prairies fleuries issues de la plaine rhénane pour obtenir un espace diversifié et coloré. Pensez à des associations fleurs, graminées et légumineuses qui amélioreront la qualité du sol et diversifieront l'aspect.



POURQUOI ?

La fauche laisse le temps aux herbes et graminées de se développer complètement. Les graines tombent au sol et régénèrent la prairie, pas besoin de planter tous les ans et peu d'entretien. Les résidus de fauches seront exportés et pourront servir pour le paillage de massifs ou dans un composteur comme apport de matière sèche.

PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

En associant des arbustes caducs, persistants et marcescents vous pourrez garder un obstacle visuel même en hiver.



Plantez des haies vives en variant les essences, hauteurs, périodes de floraisons pour un aspect changeant au cours du temps. Laissez évoluer naturellement des espaces ouverts (bords de rivières, limites de propriété) vers un système de haies. Les végétaux ligneux s'implantent d'eux-mêmes et éviteront des coûts de plantation.

POURQUOI ?

Les haies constituent de l'habitat pour différentes espèces d'oiseaux, chiroptères et petits mammifères utiles contre les ravageurs (le hérisson limite la prolifération de limaces par exemple). De plus elles contribuent à la création d'un habitat de lisière spécifique à certaines plantes rares comme le sabot de Vénus. Leur intérêt se trouve également dans des effets de coupe-vent et d'ombrage qui sont intéressants pour la protection des bâtiments ou lieux de vie urbains. Elles constituent un élément paysager de séparation très naturel et vert, à utiliser en milieu habité, en zones industrielles ou encore en milieu plus agricole. En effet, les haies permettent d'apporter des réponses aux phénomènes d'érosions des sols et de coulées de boues.

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers apportent de l'ombre, des fleurs et des fruits à se partager. En planter de différentes espèces étalera les floraisons et productions. Les espèces locales, rustiques et menacées peuvent être utilisées. Pour en savoir plus, contactez l'association **Croqueur de pommes**.



POURQUOI ?

En plus des vertus des arbres (verdure, feuillage refuge, habitat pour la faune) ils produisent des fruits. Cela incite les usagers à se tourner vers la nature, à redécouvrir comment la nourriture est produite. L'entretien peut être réalisé en collaboration avec les nombreuses associations d'arboriculture du territoire.

PLANTATION EN MULTI-STRATES

Plantez à la fois des arbres, des haies, des prairies, des vivaces et des grimpantes. Cela permettra de créer un ensemble varié d'habitats et de sources de nourriture pour la faune en recréant une diversité d'espaces naturels.



POURQUOI ?

La biodiversité urbaine est très variée, ses besoins aussi. Il est important de fournir différentes formes végétales pour pouvoir y répondre correctement. Cela permet également d'offrir aux usagers des paysages plus intéressants !

INTÉGRATION D'UNE EXPERTISE ECOLOGIQUE DANS LA MAITRISE D'ŒUVRE

L'acteur idéal : l'expert écologue, qui allie des connaissances naturalistes fortes avec une expertise dans le suivi de projets et l'urbanisme.



POURQUOI ?

Aujourd'hui, une expertise paysagiste est souvent intégrée au projet. On pourrait croire que cette participation suffit pour la prise en compte et le développement de la biodiversité du projet ; néanmoins, ces métiers sont complémentaires plutôt qu'interchangeables. Là où le paysagiste participera à la création d'espaces végétalisés (dans leurs formes et dans les essences choisies), l'écologue pourra conseiller sur les décisions à prendre pour la prise en compte de la biodiversité.

À chaque fois que c'est possible, intégrez une expertise écologique dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.

PROTECTION DE LA FAUNE : REFUGES, PERMÉABILITÉ DES CLOTÛRES ET SUPPRESSION DES DANGERS

Les abris naturels pour les oiseaux et les petits mammifères sont de moins en moins nombreux en ville.

Pour remédier à cette problématique et contribuer à la protection des espèces, vous pouvez installer des abris dans vos jardins ou sur vos bâtiments.

Nichoirs (oiseaux, chauve-souris), abris pour hérissons, hôtels à insectes sont les bienvenus. Attention : il est tout aussi important de leur permettre de se déplacer, ainsi, vous pouvez porter une attention particulière à la perméabilité des clôtures en laissant un espace de circulation entre le sol et la base de la clôture. Vous pouvez la créer en réalisant dans ces dernières de petites ouvertures de manière aléatoires.

Enfin, il est primordial d'éviter de piéger la faune préalablement accueillie : les surfaces vitrées tuent chaque année un grand nombre d'oiseaux, tout comme les cheminées ou les tuyaux. **Plante&Cité**, quant à elle, coordonne le label **Ecojardin** qui permet de labéliser un espace vert géré écologiquement.



POURQUOI ?

La petite faune (chiroptères, hérissons) est très importante car elle vous débarrassera des organismes nuisibles. En laissant le bois mort ou en leur créant des abris, vous pourrez l'observer en milieu urbain alors qu'on la pense réservée à la campagne.

LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Plusieurs certifications existent en France, privilégiez **Biodiversity** en visant un résultat (« étiquette ») ambitieux ou encore **Effinature**.

Si vous le pouvez, essayez de faire labélliser votre projet.

POURQUOI ?

Ces deux labels intègrent un à plusieurs audits de vérification, et, chacun à leur manière, assurent une prise en compte de l'enjeu biodiversité du début à la fin du projet.



Pour plus d'informations :

Biodiversity
cibi-biodiversity.com/biodiversity/

cibi-biodiversity.com/wp-content/uploads/2017/11/Guide-descriptif-BiodiverCity-V1-.pdf

Effinature
www.effinature.fr/

CRÉATION D'UNE MARE

Creusez une dépression d'au moins 2*2 m pour que de l'eau puisse s'y installer. Si le sol est argileux, laissez la pluie remplir cette mare, sinon utilisez un revêtement étanche. Favorisez leur installation dans le but de créer un corridor entre 2 zones humides (cours d'eau ou étangs), surtout dans les zones à crapauds verts.



POURQUOI ?

En Alsace la nappe phréatique est très proche de la surface, une mare permettra de l'alimenter plus facilement en participant au cycle de l'eau. De plus, les zones humides sont en forte régression et comprennent des espèces inféodées à ce milieu. Une mare se peuplera de roseaux puis de libellules et amphibiens qui se font de plus en plus rares.

INSTALLATION D'UN MUR OU D'UNE TOITURE VÉGÉTALISÉE

Concevez des toitures végétalisées en sédums ou en espèces plus locales, qui pourront être intégrées au sein du bâtiment comme un jardin intérieur.

Pensez aux murs végétalisés à alvéoles ou couverts de plantes grimpantes en vous en servant également pour apporter un aspect visuel plus agréable et changeant au bâtiment. Favorisez des modèles plurispécifiques avec des plantes peu gourmandes en eau et résistantes pour garantir un entretien faible et une bonne tenue sur le revêtement.



POURQUOI ?

Dans un milieu urbain où les bâtiments occupent la plupart de l'espace, il est intéressant d'y envisager des poches de verdure. Ces installations sont très esthétiques et abordables. De plus, elles apportent de la fraîcheur en été, diminuent les pertes de chaleur en hiver et régulent l'humidité.

INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF OU D'UN POTAGER

Installez un composteur collectif en rappelant les règles d'un bon compost : les déchets verts, les déchets bruns et ceux à éviter. Encouragez le plus grand nombre à venir l'approvisionner grâce à des campagnes de sensibilisation.



POURQUOI ?

Dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, le compostage est un moyen de diminuer les déchets car il transforme les déchets alimentaires et d'entretien des espaces verts et de nature en engrais. Le produit du compost mur peut être redistribué, servir à votre structure directement ou être intégré dans une filière avec un agriculteur.

CRÉATION D'UNE COMMUNICATION DEDIEE

Il est possible de mettre en place une communication pérenne ou temporaire sur les actions biodiversité de votre structure.

Panneaux explicatifs, exposition temporaire, animations... sont autant d'outils à mettre en place pour informer les usagers des espaces des engagements et des réalisations pour la biodiversité.



POURQUOI ?

Expliquer et mettre en avant, c'est permettre à tous de comprendre les engagements de votre structure mais aussi les évolutions potentielles des espaces de nature. Bien comprises, ces actions seront mieux acceptées voire plébiscitées !

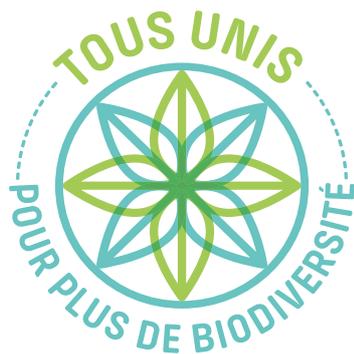
CRÉATION DE CHEMINEMENTS, D'ACCÈS AUX ESPACES DE NATURE

Tout en respectant des surfaces laissées libres et sauvages, créez des cheminements au sein de vos espaces de nature via par exemple une tonte plus fréquente ou des pavés.



POURQUOI ?

Permettre un accès aux espaces naturels, c'est sortir d'une vision de « décor » des espaces verts en permettant aux usagers de se mettre en contact avec cette nature. Ces cheminements peuvent être l'occasion de réaliser des protocoles de sciences participatives, une communication dédiée... mais sont aussi source de bien-être.



En 2022, la démarche
Tous unis pour
plus de biodiversité
fait peau neuve.

UN NOUVEAU PARCOURS DE SIGNATURE

Pour devenir signataire,
il est nécessaire de déposer
une candidature par envoi
de la charte complétée à
l'Eurométropole.

Le signataire s'engage sur 3 ans,
et peut renouveler sa candidature une fois les 3 ans écoulés.

Un accompagnement personnalisé
est proposé sur demande.

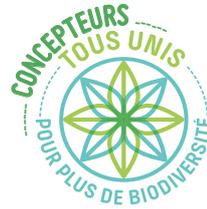
Un suivi est mis en place, qui se conclut à la fin de
chaque cycle de signature par un bilan des actions réalisées.

CRÉATION DE 4 PROFILS COHÉRENTS

4 profils de signataires ont été créés, proposant des actions au plus près des compétences de chacun :



PROPRIÉTAIRES-LOCATAIRES
pour les communes, les bailleurs sociaux, les entreprises



CONCEPTEURS
pour les aménageurs et les promoteurs



GESTIONNAIRES
pour les entreprises du paysage



ACTEURS
pour les acteurs n'ayant pas la possibilité de mettre en place des actions concrètes pour la biodiversité

LA CRÉATION DE NIVEAUX

Désormais, chaque signataire se voit attribuer un niveau en fonction de son engagement. Les services de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg analysent les demandes et effectuent une pré-visite si ils l'estiment nécessaire.

NIVEAU DÉBUTANT



3

ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES

NIVEAU ENGAGÉ



6

ACTIONS DONT 4 DÉJÀ RÉALISÉES

NIVEAU CHAMPION



6

ACTIONS RÉALISÉES A MINIMA

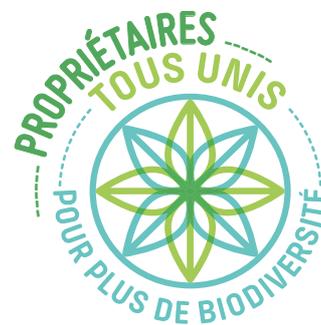
PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS

La reconquête de la biodiversité est essentielle pour l'adaptation au changement climatique et pour notre bien-être. Cette reconquête relève d'une responsabilité collective, partagée par les signataires de la présente charte qui s'engagent à mener :

- 3 actions réalisées – **niveau Débutant** de la biodiversité
- 6 actions dont 4 réalisées – **niveau Engagé** pour la biodiversité
- 6 actions réalisées et plus en prévision – **niveau Champion** de la biodiversité

Les signataires contribueront ainsi, selon leurs champs d'action, à plus de biodiversité et moins de pollution, au bénéfice de tous.

Dans une optique d'articulation avec le **label Ecodéfis**, les engagements communs aux deux démarches **sont identifiés dans ce dernier par une astérisque***.



1 VALORISER LES ESPACES

- OBLIGATOIRE/Abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts*
- Désimperméabilisation (infiltration des eaux pluviales, végétalisation)

2 ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES

- Réduction des tontes*
- Réductions des arrosages et paillage des massifs*
- Réduction de la pollution lumineuse

3 PLANTER POUR LA BIODIVERSITÉ

- Augmentation de la canopée : conservation des arbres existants et plantations d'arbres
- Plantation d'espèces locales et dans la mesure du possible labellisées Végétal Local*
- Plantation de prairies mellifères*
- Plantation de haies champêtres*
- Plantation d'arbres fruitiers*
- Plantation en multi-strates

4 PROTÉGER ET DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME

- Protection de la faune (installation de refuges : nichoirs, hôtels à insectes... ; perméabilité des clôtures ; suppression des pièges : vitres, tiges creuses)*
- Labellisation Refuge LPO et/ou Ecojardin
- Lutte contre le nourrissage des animaux sauvages
- Création d'une mare*
- Installation de façades ou de toitures végétalisées*

5 IMPLIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DES ESPACES

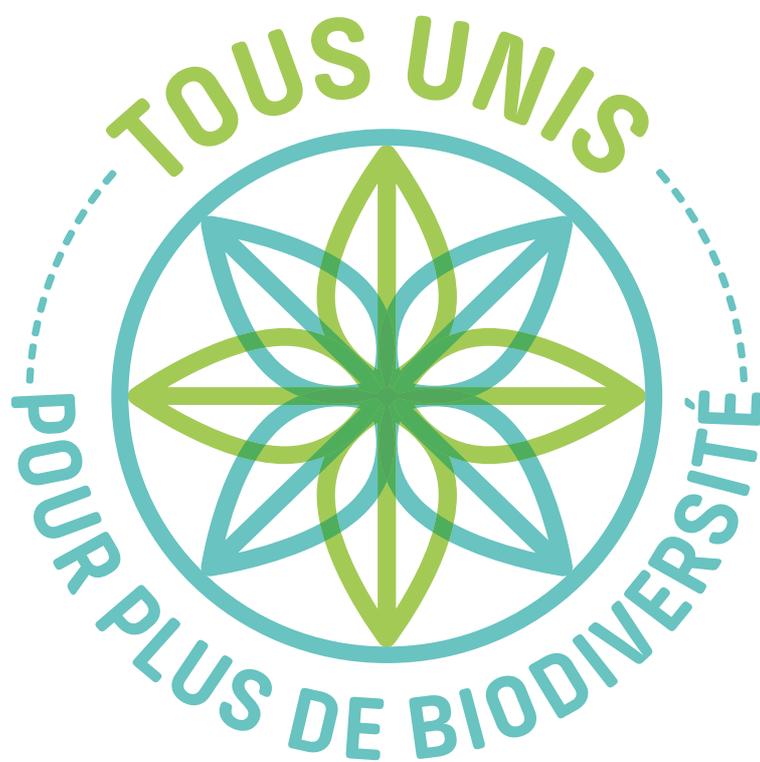
- Intégration d'un programme de sciences participatives
- Installation de potagers et/ou de composteurs collectifs
- Développement d'une communication dédiée (pérenne ou temporaire)
- Création de cheminements, d'accès aux espaces de nature

NOM DE LA STRUCTURE _____ REPRÉSENTÉE PAR _____ **S'ENGAGE**

À CONTRIBUER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ PAR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS DE LA PRÉSENTE CHARTE.

DATE

SIGNATURE



Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg

www.strasbourg.eu/tous-unis-plus-biodiversite

